

Modification de la loi sur l'organisation de la protection de l'enfant et de l'adulte

- Consultation -

QUESTIONNAIRE

1. Etes-vous favorables à ce que le chef du Département de la Justice puisse désigner des membres suppléants parmi le personnel de l'APEA ?

Oui Non Ne sait pas

Remarques :

.....
.....

2. Etes-vous favorables à ce que le Gouvernement ait la possibilité de déterminer le nombre de membres permanents de l'APEA, ainsi que les professions indiquées pour d'éventuels nouveaux membres ?

Oui Non Ne sait pas

Remarques :

.....
.....

3. Etes-vous favorables à l'assouplissement de la procédure pour la prise de décisions qui ne nécessitent pas un examen interdisciplinaire et à la liste proposée à l'article 12 ?

Oui Non Ne sait pas

Remarques :

.....
.....

4. Etes-vous favorables aux modifications proposées en ce qui concerne la procédure devant l'APEA et la procédure de recours ?

Oui

Non

Ne sait pas

Remarques :

.....
.....
.....

5. Avez-vous d'autres remarques à formuler ?

.....
.....

Organisme consulté :

Lieu et date :

Signature :

Les réponses au questionnaire sont à retourner jusqu'au **30 octobre 2015** avec la mention "Modification de la loi sur l'organisation de la protection de l'enfant et de l'adulte", à l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte de la République et Canton du Jura, avenue de la Gare 6, 2800 Delémont, secre.afea@jura.ch.